



République Française  
**VILLE DE TOULON**

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques  
Service Foncier et Patrimoine  
Tél. 04 94 36 36 74

**DECISION MUNICIPALE N° 2025/048/A.J.**

Visa de M. Christophe **LOGEAIS**  
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Vanessa **TORRELLI**  
Chef du Service Foncier et Patrimoine

Visa de M. Laurent **SANDRESCHI**  
Responsable Pôle Gestion Locative et Copropriétés

Affaire suivie par Carine **MAUREL**  
Gestionnaire de patrimoine  
☎ 04.94.36.83.98 – [cmaurel@mairie-toulon.fr](mailto:cmaurel@mairie-toulon.fr)



04 AVR. 2025

**DECISION**

Le **Maire de TOULON** soussigné, Madame Josée MASSI,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

**Vu** la délibération du 3 Mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, ayant notamment délégué au Maire en exercice le pouvoir de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

**Vu** l'arrêté n° 23/AR/55 du 3 Mai 2023 portant délégation de signature à Madame Geneviève LEVY quant aux décisions,

**Considérant** que la Ville est propriétaire d'un immeuble dénommé « Maison des Services Publics de Sainte Musse » (MSP) situé à TOULON (83100) 1624, Vieux Chemin de Sainte Musse,

**Considérant** la demande de l'association « AUM PRANA YOGA » sollicitant de la Ville de TOULON, l'attribution de la salle dénommée « salle Polyvalente » située dans lesdits locaux, destinées à réaliser son objet social.

**DECIDE**

**DE CONCLURE** avec l'Association « AUM PRANA YOGA » dont le siège social est sis à TOULON (83100) Lotissement les Génévriers 18, 300, Rue des Génévriers, une convention portant mise à disposition à titre précaire et révocable sur des locaux situés à TOULON (83100) 1624, Vieux Chemin de Sainte Musse, dénommé « Maison des Services Publics de Sainte Musse » (MSP).

Cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révocable pour la durée d'un an, à compter à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2025.

Elle se renouvellera par tacite reconduction d'année en année, et sans pouvoir excéder 6 ans.

Une redevance d'un montant annuel de 158,09 € sera demandée à l'Association

Les compteurs n'étant pas individualisables, un forfait pour frais de fonctionnement sera appelé, d'un montant de 123,06 € annuel.

Ce forfait est susceptible d'évoluer en fonction du coût des fluides.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE

**03 AVR. 2025**

Transmis au contrôle de Légalité le : 04 AVR. 2025

Publié le : 04 AVR. 2025

**Pour le Maire de Toulon  
Geneviève LEVY  
Adjoint au Maire  
Délégué aux Propriétés Foncières**



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DECISION MUNICIPALE 2025/048/AJ - Conclusion avec l'Association " AUM PRANA YOGA " dont le siège social est sis à TOULON (83100) Lotissement les Genévriers 18, 300, Rue des Genévriers, d'une convention portant mise à disposition à titre précaire et révocable sur des locaux situés à TOULON (83100) 1624, Vieux Chemin de Sainte Musse, dénommé " Maison des Services Publics de Sainte Musse " (MSP).

---

**Date de transmission de l'acte :** 04/04/2025

**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/04/2025

---

**Numéro de l'acte :** DECI2025048AJ ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20250403-DECI2025048AJ-AR

---

**Date de décision :** 03/04/2025

**Acte transmis par :** Pauline BONALDI ID

---

**Nature de l'acte :** Actes réglementaires

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.3. Locations

